

Communauté de Haute Provence

Compte-rendu du Conseil de Communauté du jeudi 21 juillet 2011 à Reillanne

Le Président ouvre la séance.
Madame Michèle CROUHY est désignée secrétaire de séance.
Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité
Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

* * * * *

1 - AMENAGEMENT DE DEUX PONTS SUR LA COMMUNE D'AUBENAS-LES-ALPES

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à présenter des demandes de financements pour l'aménagement de deux ponts sur la commune d'Aubenas-les-Alpes.

2 - PÔLE ENFANCE A REILLANNE

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à déposer le permis de construire et à solliciter les financements.

L'assemblée désigne la Commission d'ouverture des plis qui se compose comme suit :

- Mr Robert ROSA
- Mme Marie-Hélène BOUFFIER
- Mr Jean-Paul GROSSO
- Mr Alain CALVET
- Mr Roland PETIET

3 - LOCAL D'HEBERGEMENT A MONTJUSTIN

Le montant du projet s'élève à 340 000 € HT.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à solliciter les financements auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Europe et du FISAC.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant proposé par le maître d'œuvre.

L'assemblée désigne la Commission d'ouverture des plis qui se compose comme suit :

- Mr André BOUFFIER
- Mr Pascal DEPOISSON
- Mr André PETA
- Mr Michel JACOD

4 - CRECHE DE VIREBOIS

Le résultat de l'ouverture des plis est communiqué à l'assemblée.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à solliciter une aide financière de 30 000 € auprès du Conseil Régional et de l'ADEME au titre des « Bâtiment Durable Méditerranéen » pour les piles photovoltaïques.

5 - F.N.A.D.T

L'assemblée autorise à l'unanimité l'ouverture des programmes ci-dessous pour le projet financé au titre du FNADT.

- | | |
|---|-----------|
| ▪ MANE : restauration des rues de la Loubatière et du Barrien et illumination de la citadelle | 130 000 € |
| ▪ DAUPHIN : Restauration des Rues du Mitan et Escarpée | 70 000 € |
| ▪ VILLEMUS : Restauration de l'église | 60 000 € |
| ▪ LINCEL : Restauration de l'église | 55 000 € |
| ▪ REILLANNE : Restauration de l'église St Denis | 55 000 € |
| ▪ Réfection de la Signalétique | 30 000 € |

6 - ECONOMIE

A - Société GILLI

L'assemblée autorise à l'unanimité la vente du lot n°16.

B - Société la Clarée et SAVE

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer le bail précaire à intervenir avec ces sociétés.

C - Société Ciel d'Azur

L'assemblée autorise Monsieur le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

7 – VIREMENT DE CREDIT

L'assemblée autorise à l'unanimité le virement de la somme de 5 000 € prélevée sur le programme « Oliviers&Co » et de les attribuer au programme « Collines de Provence ».

8 – REHABILITATION DE LA DECHARGE DE REILLANNE

Le programme prévoit actuellement 60 000 € alors que les prévisions de dépenses sont évaluées à 103 441 € TTC.

Les 43 441 € nécessaires s'équilibrent avec :

- 12 000 € de subvention du conseil général
- 31 441 € prélevés sur le programme « complexe de Villemus » qui s'élèvent actuellement à 262 670 €, sont conservés 231 229 €.

L'assemblée autorise à l'unanimité ces virements de crédits.

Mr CALVET informe l'assemblée du résultat de l'ouverture des plis.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature des marchés avec les entreprises.

9 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

L'assemblée à l'unanimité a pris connaissance du schéma départemental de coopération intercommunale et approuve le maintien du périmètre de la Communauté de Haute Provence.

Après examen du projet de Schéma dressé par Madame la Préfète, un débat s'est instauré au sein de l'assemblée.

Le maintien du périmètre actuel de la Communauté de Haute Provence permet de poursuivre le programme de développement initié sur le territoire communautaire avec le Pôle d'Excellence Rurale ou encore le projet LIFE+.

Cette satisfaction n'a pas dissimulé l'inquiétude ressentie par certaines communes annexées à la Communauté d'agglomération contre la volonté des élus et sans que les habitants concernés en soient informés.

Il en est ainsi de Saint Maime où certains élus de cette commune, inquiets de cette perspective, se tournent vers la Communauté de Haute Provence pour une éventuelle adhésion si le risque se précisait.

Cette possibilité est accueillie favorablement par le Conseil de Communauté d'autant plus que c'est vers le territoire de la Communauté de Haute Provence que se tournent les habitants de Saint Maime pour les services essentiels et quotidiens : la déchetterie et le stade de Dauphin, le centre aéré de Mane, l'eau potable lorsqu'il y a pénurie et tout prochainement la crèche intercommunale.

On ne peut justifier mieux un bassin de vie.

10 – ADHESION A L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE DES SYSTEMES INFORMATIQUES

L'assemblée autorise à l'unanimité l'adhésion à l'Observatoire zonal de la sécurité des systèmes d'information(OZSSI)

11 – QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à solliciter des financements pour le projet de valorisation et de sécurisation de la source sulfureuse de St Martin-les-Eaux qui s'élève à 114 422 € HT.

Séance close à 19h30.

Mane, le 23 juillet 2011



Président de la Communauté
Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.